

La lettre du FOOTBALL AMATEUR



n°13 • Mars 2021



« Nous surmonterons cette crise »



Le nouveau Comex

Le nouveau Comité exécutif de la Fédération (photo ci-contre) a été élu par l'Assemblée fédérale le 13 mars dernier. En voici les quatorze membres pour la mandature 2021-2024.

Président :
Noël Le Graët

Vice-présidente déléguée :
Brigitte Henriques

Secrétaire générale :
Laura Georges

Trésorier :
Philippe Diallo

Membres :
Jean-Michel Aulas, Éric Borghini,
Albert Gemmrich, Marc Keller,
Philippe Lafrique, Pascal Parent,
Jamel Sandjak, Hélène Schrub

Membres de droit :
Marc Debarbat (président de la
Ligue du Football Amateur),
Vincent Labrune (président de la
Ligue de Football Professionnel)

Notre football traverse sans doute l'une des périodes les plus difficiles de son histoire en raison de la crise sanitaire. Vous le savez, l'évolution de l'épidémie, avec le récent renforcement des mesures sanitaires, a contraint le Comité exécutif de la FFF à mettre un terme cette saison à toutes les compétitions départementales et régionales métropolitaines.

En dépit des difficultés, des incertitudes, notre football fait preuve d'un engagement et de ressources humaines remarquables. La pratique est toujours possible, si elle respecte les mesures sanitaires. Des stages, des journées portes ouvertes, des tournois, des formules de Coupe de fin de saison... pourront ainsi avoir lieu partout en France. Encourageons-les.

Avec le soutien de la FFF, la Ligue du Football Amateur, les ligues et les districts se mobilisent déjà pour développer des solutions de reprise d'activités. Nos plus jeunes licencié(e)s, en particulier, ont envie et besoin de jouer. La pratique du football, même contrainte, le plaisir retrouvé du jeu, de la vie sociale et culturelle de leur club représentent une respiration et une activité de santé appréciable, dans le contexte que nous connaissons.

Nous surmonterons cette crise. Et la FFF sera toujours là pour soutenir et accompagner le football amateur, aujourd'hui et demain, lorsque le temps d'une vraie reprise sera venu ».

*Noël Le Graët
président de la Fédération Française de Football*

Les consignes du ministère

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a communiqué les décisions sanitaires applicables depuis le 20 mars 2021. La pratique du football est soumise au respect du couvre-feu (retour au domicile à 19h00 dans toute la France) et à la limitation de 10 kilomètres autour du domicile (dans dix-neuf départements*).

Pour les mineurs, les associations sportives peuvent poursuivre leurs activités mais seulement en extérieur, sans limitation de nombre dans les équipements sportifs de plein air à condition d'être encadrées.

Pour les majeurs, la pratique par un club ou une association est aussi possible sans limitation de nombre, dans les équipements sportifs de plein air et si elle est encadrée.

Les publics prioritaires (inscrits dans le Projet de performance fédéral, en formation universitaire ou professionnelle, personnes en situation de handicap notamment) et leur encadrement gardent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs (de plein air et couverts).

En savoir plus



*Aisne, Aube, Alpes-Maritimes, Eure, Nièvre, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-Maritime, Somme, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.

Évolution des règlements généraux



Le 12 mars dernier, à la veille de l'élection pour la présidence de la FFF, lors de l'Assemblée fédérale, ont été votées quelques évolutions des textes qui régissent l'organisation du football.

Ententes et groupements : dans un objectif d'uniformisation sur tout le territoire, la refonte des notions d'« entente » et de « groupement » a été clarifiée. L'entente reste un acte ponctuel et temporaire pour apporter une réponse à un « trou générationnel » ou à un reliquat d'effectif. En revanche, le groupement s'inscrit sur la durée, dans un projet de structuration du club.

[En savoir plus](#)



Licence « volontaire » : elle a pour objectif d'identifier et de valoriser toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche du club mais qui n'ont ni l'intention de pratiquer, ni d'exercer de fonction officielle (parents accompagnateurs, événementiel, intendance, buvette...). En complément de la licence « dirigeant »,

elle permet de renforcer l'appartenance et l'identification au club.

[En savoir plus](#)



Certificat médical : pour se conformer à la loi du 7 décembre 2020 modifiant le code du sport, les joueurs majeurs et mineurs vont être soumis à des régimes différents. S'il n'y a aucun changement pour le majeur, un nouveau principe s'applique en revanche au mineur : il n'est pas soumis à l'obligation de fournir un certificat médical, sauf s'il répond « oui » à au moins une question du questionnaire-santé. Ce principe vaut aussi en cas de sur-classement simple du joueur mineur.

[En savoir plus](#)



Mutation des féminines : jusqu'ici, la joueuse souhaitant quitter son club était, en toutes circonstances, mutée dans le club d'accueil. Désormais, celle qui choisit de partir pour participer à une

compétition exclusivement féminine, dès lors que son club d'appartenance ne le lui permet pas, n'est pas considérée comme mutée.

[En savoir plus](#)



Mixité : les équipes U15F pourront désormais participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, sur accord du Comité de direction du district ou de la ligue et après avis de l'équipe technique régionale.

Purge de suspension : un joueur exclu ne peut pas inclure, dans la purge de sa suspension, un match disputé par une autre équipe de son club le jour-même ou le lendemain de sa suspension. La purge avec une autre équipe du club n'est donc possible qu'à partir du surlendemain de la suspension. ●

[En savoir plus](#)



Le club du mois Tours FC, 1 000 bornes pour le Téléthon



Ce n'est pas le célèbre jeu mais bien d'une course dont il fut question au Tours FC lors de l'édition 2020 du Téléthon. Dans la « foulée » du succès de sa course virtuelle organisée lors du premier confinement en faveur de la recherche d'un vaccin contre la Covid-19, le Tours FC a réuni l'ensemble des acteurs du club autour de la noble cause du Téléthon avec un parrain de marque, l'international Olivier Giroud. Et la course des 1 000 bornes est entrée dans le palmarès des plus belles actions menées par le football en cette année de crise sanitaire.

« **L'objectif premier pour nous, éducateurs, était de mobiliser, partager, s'investir, s'engager et se bouger ensemble pour la bonne cause,** raconte Yoan Lejeune, responsable de la catégorie U11. **Démontrer et apprécier que malgré tout, notre pays, notre région, notre ville composent avec des citoyens généreux, compatissants, humains, que la solidarité existe et rend heureux. C'était aussi l'occasion de prouver nos valeurs à nos licenciés. Certains de nos jeunes ont même parcouru 5 kilomètres ballon au pied.** »

Un moment d'une rare intensité sportive et émotionnelle pour les co-présidents du club, Guy-Pascal Pernet et Ludovic Cartault et leur équipe bénévole. Une belle prouesse organisationnelle aussi, qui leur a valu de nombreuses félicitations, tant il est vrai que seule la solidarité en a été le moteur. ●

L'opération en chiffres

2 015 euros récoltés
353 inscrits durant un mois
2 281 kilomètres parcourus

L'opération



Tours FC en chiffres



Création : 1951
Nombre d'équipes : 23
Niveau équipe 1 : National 3 (senior B en Régional 2, senior féminine en Régional 1)
Licenciés : 355 (dont 84 féminines)



S'éduquer au numérique avec le PEF



La FFF, en partenariat avec Orange, ajoute une nouvelle fiche enrichie au Programme éducatif fédéral (PEF) autour de « l'éducation au numérique » et propose un module de vidéos tutoriels. De nouveaux outils sont ainsi à la disposition des clubs dans un objectif d'éducation aux comportements responsables devant les écrans. L'excès et parfois l'addiction sont de réels dangers. Par cette action commune, la FFF et l'un de ses partenaires majeurs entrent en jeu pour accompagner les éducateurs et les dirigeants autour de cette question. ●

En savoir plus



Solidarité : la FFF récompense



Mois de mars, mois de récompense pour les « Clubs-Téléthon » qui ont inscrit leur action sur le site Téléthonfoot.fr depuis janvier. Le football, très présent sur l'opération-

phare de la lutte contre les maladies génétiques, s'efforce de rendre encore plus visible et puissante la mobilisation du monde amateur.

À l'issue de la période accordée aux clubs pour inscrire leur action sur le site dédié, sept ont été récompensés par une dotation d'entraînement de la FFF pour l'édition 2020, dont le Tours FC (Centre-Val de Loire) désigné « club du mois » en mars (voir ci-dessus).

Les autres lauréats : Coqs Rouges de Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine), FC Val' Lyonnais (Auvergne Rhône-Alpes), Avenir de Saint-Servant (Bretagne), CS Stiring 1911 (Grand Est), AS Mulsanne Teloché et Voltigeurs de Châteaubriant (Pays de la Loire). ●

Le chiffre

+ de **40 000**

Le nombre de joueurs pour le quiz du Programme éducatif fédéral (PEF) *Les incollables®* ! Cet engouement a amené la Fédération à enrichir cet outil autour de nouvelles questions centrées sur les six thèmes du PEF, de manière ludique. ●

Les Incollables du foot





Après le succès de la campagne 2020 et de ses 1 700 actions soutenues, soit 1,9 million d'euros attribués aux clubs, la Fédération lance la troisième année du dispositif « Projets sportifs fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport. Les axes ciblés sont la diversification de l'offre de pratique, la structuration du club, ainsi que le rôle éducatif, social et solidaire du football. Des leviers importants pour la mise en adéquation des attributions de subventions avec les priorités fédérales.

Dans le cadre du plan de relance de l'État, crise sanitaire oblige, une somme spécifique sera orientée vers les actions favorisant la reprise d'activité sportive et l'aide à l'application du protocole sanitaire (achat de matériel). La campagne est ouverte jusqu'au 31 mai 2021. ●

[Pour déposer votre dossier](#)



Le Corner Pour mieux s'afficher



Renforcez la communication interne et externe de votre club avec deux supports d'affichage afin de mettre en évidence ses informations importantes (conditions/consignes liées à la reprise de la pratique sportive, distinctions du club reçues de la part de vos district et ligue ou de la Fédération, etc...).

Au choix, le tableau mixte liège/magnétique blanc 90 x 120 cm pour une communication optimisée (surface acier laqué coloris blanc magnétique et effaçable à sec, et liège aggloméré pour l'affichage de documents par punaise) ou la vitrine d'intérieur avec porte battante et fond magnétique 9 x A4.

Retrouvez également tous les autres produits dont vous avez besoin dans la rubrique « Fournitures de bureau » sur cette plateforme FFF. ●

[Je découvre le tableau](#)



[Je découvre la vitrine](#)



Agenda

Prochains webinaires

La FFF poursuit sa stratégie à distance de déploiement et de communication des dispositifs gouvernementaux et fédéraux.

- **Jeu**di 1^{er} avril (18h-19h) :
Le BMF et le BEF par la voie de l'apprentissage

[Inscription](#)



- **Jeu**di 15 avril (18h-19h) :
Le Programme éducatif fédéral dans votre club.

[Inscription](#)



- **Jeu**di 29 avril (18h-19h) :
La préparation mentale du joueur.

[Inscription](#)



Retrouvez également le document support du webinaire du 11 mars « Pratiques et jeu sans contact ».

[Le document](#)



Aussi à revoir, celui du 25 mars « Campagne de subvention Projet sportif fédéral : déposer un dossier pour votre club ».

[La présentation](#)



[Le replay](#)

